



arrangement prestation compensatoire

Par **veralyne**, le **08/08/2011** à **09:38**

Bonjour,

Mon mari a été condamné à me verser une prestation compensatoire en capital.

Il ne peut pas la verser en une seule fois.

Il me propose 4500€ dans l'immédiat, puis par mensualité de 200€ par mois puis à son départ en retraite me solder le tout.

Il veut me faire un papier me précisant tout cela.

Mais comme je ne lui fais pas confiance, car lorsqu'il a été condamné à me verser une pension alimentaire, j'ai dû prendre un huissier pour faire une saisie directement sur son salaire, car il ne me la payait pas.

Je veux bien accepter son arrangement à l'amiable concernant la prestation compensatoire, car il n'a plus d'avocat pour cause d'impayé, mais je tiens à ce que ce soit légal, afin que je puisse me retourner si il ne paye pas.

Il me propose de faire authentifier sa signature sur le papier d'arrangement à la mairie de sa commune.

Mais est-ce valable ?

Si non quel document il doit faire pour que ce soit valable .

Merci de me répondre.

Cordialement.

Par **amajuris**, le **08/08/2011** à **14:30**

bjr,

si vous ne voulez pas de problème, refusez tout arrangement en dehors de ce qui est prévu dans le jugement.

cdt

Par **veralynne**, le **08/08/2011** à **23:34**

Bonsoir
Merci d'avoir répondu.
Cordialement.